

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Etaient présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Bruno JAFFRE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Daniel HUIBAN, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU, Hélène CHARPENTIER, Fabienne LE GALL et Flore MEFORT.

Absents excusés : Joël DERRIEN, Corinne DERRIEN et Laurent MINTEC.

Joël DERRIEN a donné pouvoir à Jean-Pierre LE DUIGOU.

Secrétaire de séance : Cédric JAULNEAU.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

1°) Comptes de gestion 2016 :

Les comptes de gestion 2016 des budgets de la Commune et du service Eau et Assainissement établis par Madame Edith PREDOUR, receveur municipal, sont approuvés, à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2°) Comptes administratifs 2016 :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs de la Commune et du service Eau et Assainissement présentés par le Maire.

Remarques :

Le Maire donne des explications à Cédric JAULNEAU concernant la participation de la Poste à la création de l'Agence Postale.

Daniel HUIBAN fait remarquer que le diagnostic de l'assainissement collectif est payé par la collectivité et qu'il devrait en être de même en ce qui concerne l'assainissement non collectif.

3°) Affectation des résultats 2016 :

L'affectation des résultats 2016 proposée par le Maire (voir ci-dessous) est adoptée à l'unanimité.

- Budget principal :	
o Excédent de fonctionnement 2016	276 018.47 €
o Affectation à la section d'investissement 2017	197 836.35 €
o Report en section de fonctionnement 2017	78 182.12 €
- Budget Eau et Assainissement :	
o Excédent de fonctionnement 2016	43 567.90 €
o Affectation à la section d'investissement 2017	28 897.89 €
o Report en section de fonctionnement 2017	14 670.01 €

Remarques :

Daniel HUIBAN demande des explications concernant le montant affecté en section d'investissement.

4°) Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux des trois taxes directes locales pour 2017 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation	10.71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.82 %

5°) Budgets primitifs 2017 :

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les budgets primitifs 2017 de la façon suivante :

- Budget principal :

Section de fonctionnement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 031 370.12 €

Section d'investissement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 911 654.93 €

Vote :

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15

Nombre de conseillers municipaux présents 12

Nombre de pouvoirs 1

Pour 13

- Budget du service « eau et assainissement » :

Section de fonctionnement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 234 988.01 €

Section d'investissement

S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 453 087.96 €

Vote :

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15

Nombre de conseillers municipaux présents 12

Nombre de pouvoirs 1

Pour 13

Remarques :

Des informations sont fournies aux membres de l'assemblée concernant les dépenses d'investissement et notamment les travaux réalisés à la Mairie et ceux à venir à l'école.

Daniel HUIBAN demande ce qu'il advient du projet de construction d'une salle multifonctions ; le Maire indique que le projet n'est pas abandonné mais seulement reporté compte tenu des travaux réalisés à la Mairie et de ceux à réaliser à l'école.

Il est également précisé que des courriers seront transmis aux propriétaires des parcelles bordant les voies communales afin de leur rappeler que l'élagage du bois est à leur charge.

6°) Quart d'heure de libre expression :

Nicolas LE NAOUR demande ce qui sera fait afin de remédier au bruit lors de l'occupation de la salle municipale. Le Maire indique qu'il est déjà spécifié sur le règlement remis aux occupants que la sonorisation doit être diminuée après 22 heures et qu'il faut respecter la quiétude du voisinage. Jean-Pierre LE DUIGOU précise que des affiches vont être apposées à la salle afin de rappeler le règlement.

Nicolas LE NAOUR rappelle que le problème de l'emplacement des poubelles devant la salle municipale (mauvaises odeurs) a été soumis en réunion de conseil et demande ce qu'il est prévu. Le Maire et Jean-Pierre LE DUIGOU répondent que l'emplacement va être revu bientôt.

Nicolas LE NAOUR demande que des poubelles soient installées au niveau de l'aire de jeux située à proximité de l'école. Le Maire répond qu'il y en a déjà.

Nicolas LE NAOUR demande à Bruno JAFFRE ce qui a été fait au sujet de l'accessibilité des trottoirs Rue de Scaër (sujet évoqué lors d'une précédente réunion). Bruno JAFFRE répond que la réfection des trottoirs est prévue.

Nicolas LE NAOUR indique qu'il n'y a, à nouveau, plus d'éclairage public Rue de Querrien. Le Maire l'informe que les câbles ont été volés une nouvelle fois et précise que le SDEF (Syndicat Départemental d'Energie du Finistère), compétent en éclairage public, souhaite que l'éclairage public soit allumé toute la nuit jusqu'à ce que l'enquête aboutisse.

Nicolas LE NAOUR demande si l'architecte a trouvé une solution pour l'isolation phonique de la salle du conseil municipal. Le Maire répond que les recherches sont en cours.

Nicolas LE NAOUR demande si des caoutchoucs ont été mis en place sur les chaises de la cantine (sujet évoqué lors d'une réunion de conseil). Il lui est confirmé que le nécessaire a été fait.

Cédric JAULNEAU demande si un enseignant est absent à l'école, si oui, depuis quand et s'il est remplacé. Le Maire répond qu'effectivement une enseignante est actuellement absente, mais pas depuis longtemps et qu'elle est remplacée en partie.

Cédric JAULNEAU trouve dommage que les membres de l'Amicale Laïque vendent des repas au bourg à prix réduit le lendemain de la soirée « tartiflette » ; il pense que ça peut décevoir les personnes qui ont aidé le samedi et qui ont payé leur repas au tarif normal.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 29 mars 2017

Le Maire,



Jean-Pierre GUILLORE.